

l'unification des forces armées malgré de sérieuses objections; qu'il y a un grave danger qu'il n'accomplisse irrévocablement ses actes illégaux avant que le Parlement, en vertu de son Règlement ordinaire, puisse débattre la question et que le ministre tienne sa promesse d'offrir aux militaires toutes les occasions voulues pour formuler leurs objections; qu'il est intervenu dans les délibérations du comité de la défense en altérant la déposition que l'amiral Landymore avait l'intention d'y faire, faisant ainsi outrage au Parlement, et qu'en commettant tous ces actes, il a rabaissé encore le moral des troupes et suscité une inquiétude générale quant à la capacité du Canada de maintenir une force de défense efficace.

M. l'Orateur: Le député d'Halifax expliquera-t-il à la présidence à quoi tient l'urgence du débat?

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, pour présenter convenablement la question, je propose l'ajournement de la Chambre, avec l'appui du député de Saskatoon (M. Brand).

L'hon. M. Pickersgill: Oh, oh.

M. Forrestall: Je dirais au ministre des Transports que ce n'est pas très drôle. J'essaie de faire quelque chose convenablement et je ne tiens pas à me faire rabrouer d'une façon déplacée.

On peut expliquer brièvement l'urgence du débat en ces termes, monsieur l'Orateur.

A moins que le ministre ou la Chambre ne renvoie aujourd'hui au comité de la défense la question de l'unification exposée dans la motion, nos forces armées seront irrévocablement et totalement unifiées avant que les députés aient eu quelque occasion de débattre ou d'étudier la chose ou de faire connaître leurs points de vue.

Hier, en réponse à une question du député de Winnipeg-Sud-Centre, le ministre a dit, comme en fait foi la page 8053 du hansard:

Non, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que cela serait souhaitable ou dans l'intérêt général en ce moment.

Le ministre a parlé ensuite de la possibilité de voir déférer la question au comité de la défense. Par ce geste et cette déclaration il a refusé aux députés l'occasion de consigner au compte rendu des avis pertinents et utiles. Comme on l'a déclaré nettement, le ministre n'est pas disposé à l'heure actuelle, et ne le sera pas dans un avenir rapproché, à déférer la question au comité de la défense, empêchant ainsi les députés de débattre la question.

On a satisfait aux principales exigences de l'article 26 du Règlement concernant l'urgence d'un débat. On voit aussi l'importance

[M. Forrestall.]

de la question, car l'inquiétude du public se reflète dans les propos non seulement des députés mais de milliers de militaires canadiens et d'officiers supérieurs qui ont jugé nécessaire de formuler des déclarations publiques. Ils s'inquiètent de notre aptitude à mobiliser des troupes au cas d'une crise nationale. A mon avis, la question est importante.

Je tiens à signaler un autre point, monsieur l'Orateur. Près du quart de notre budget annuel des dépenses est affecté au ministère de la Défense nationale. Si l'on imposait cette politique sans une connaissance approfondie de tous les faits, ce serait desservir la Chambre. Pour ces motifs, l'urgence du débat me paraît évidente.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): J'aimerais dire un mot au sujet de l'urgence du débat, monsieur l'Orateur. Auparavant, je signale toutefois au député que, s'il croit sérieusement mes procédés illégaux, il devrait avoir le courage de ses convictions et porter une accusation...

Des voix: Honte.

L'hon. M. Hellyer: ...au lieu de glisser une expression dans une motion de ce genre et d'essayer de profiter de la publicité qu'il peut se faire en lançant, à mon sujet, des réflexions qui ne concordent pas avec les faits et que je le défie d'étayer. Il est député junior et très junior, et c'est pourquoi je l'excuse.

L'hon. M. Starr: Quelle arrogance.

L'hon. M. Hellyer: Néanmoins, il existe certaines règles qui s'appliquent à tous les députés...

M. Grafty: Et il rêve d'être premier ministre.

L'hon. M. Hellyer: ...et je lui conseille d'apprendre à s'y conformer.

En ce qui concerne la question d'urgence du débat, monsieur l'Orateur, le sujet dont on a parlé ici n'est pas plus urgent aujourd'hui qu'hier, ou la semaine dernière, ou le mois dernier. De fait, l'urgence du débat se posait, à ce sujet, en 1964, lorsque le Livre blanc sur la défense a été présenté à la Chambre et à la population canadienne. On y disait sans ambages que la politique du gouvernement...

• (2.50 p.m.)

L'hon. M. Churchill: On ne l'avait pas énoncée clairement.

L'hon. M. Hellyer: ...visait à l'intégration des forces armées canadiennes, première étape vers une armée unifiée.